



CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

Formation à l'expertise en kinésithérapie

Thème

Module 2 : Perfectionnement au domaine de l'expertise
« Préjudices, sécurité sociale et procédures »

Public concerné

Masseurs-kinésithérapeutes en exercice, inscrits régulièrement à l'Ordre, adhérents à la CNKE ou ayant validé le module 1 de CNKE Formation.

Finalité

Pour les membres de la CNKE : actualiser leurs connaissances en matière d'évaluation du préjudice corporel, de procédures en contentieux général et contentieux du contrôle technique de la sécurité sociale.

Pour les non-membres de la CNKE, apprendre à évaluer un préjudice corporel et à réaliser une expertise en contentieux général et en contentieux du contrôle technique de la sécurité sociale en respectant les règles de procédures.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le participant devra être capable :

- d'évaluer un préjudice corporel
- de réaliser une expertise judiciaire en respectant les règles de procédures, et de rédiger un rapport d'expertise
- de connaître l'expertise en contentieux général de sécurité sociale et la procédure applicable
- de conseiller des victimes de dommages corporels dans leurs demandes d'indemnisation et de savoir apporter les preuves nécessaires pour la constitution de leur dossier dans le cadre d'une expertise conseil ou d'une expertise de partie



CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

Nombre de stagiaires

Minimum 8 et maximum 15

Durée

4 jours et demi (1.5 jours X 3)

Dates

- Session 1 : 11 et 12 mars 2017
- Session 2 : 24 et 25 juin 2017
- Session 3 : 23 et 24 septembre 2017

Les formateurs

- Raoul CARBONARO : Président du TGI de Chaumont, responsable du comité pédagogique de « CNKE Formation »
- Maître Marie MESCAM : Avocat au Barreau de Bordeaux, Spécialisée en réparation du dommage corporel
- Nolwenn BOURIC, juriste, Master 2 en Droit privé et Master 1 en Droit Public
- Maître Catherine COULON, Avocat au Barreau de Hauts de Seine
- Maître Franck COLETTE, Avocat au Barreau de Metz
- Jean-Baptiste DEL TORCHIO, Masseur-kinésithérapeute Expert près la Cour d'Appel de Metz
- Alain MACRON, Masseur-kinésithérapeute, Docteur en Droit
- Patrice PROIETTI, Masseur-kinésithérapeute Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Responsable administrative de la Formation

Corinne LATRUFFE, Masseur-kinésithérapeute Expert près la Cour d'Appel de Nancy,
Présidente de la CNKE, Formatrice

Coordonnées : 33 Grande Rue, 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS

Mail : corinne.latruffe@wanadoo.fr

Tél : 03 29 78 16 37 / 06 12 56 07 80



CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

Lieu de la formation

Paroisse Notre Dame du Travail, 34-36 rue Guilleminot, 75014 Paris



Moyens pédagogiques

- Supports d'animation :

Salle de travail équipée d'un écran, paper board, PC portable, vidéo projecteur, sonorisation (ampli, micros, enceintes)

- Supports administratifs :

Contrat de formation professionnelle à titre individuel, feuille d'émergence, fiches d'attentes de la formation, fiche d'évaluation finale de la formation, histogramme de mesure des résultats par objectif

- Supports pour le stagiaire :

Programme, plans des journées de formation avec timing, règlement intérieur de « CNKE Formation », attestation de présence, attestation de règlement

- Outils et méthodes pédagogiques : récapitulatif des différents thèmes abordés sur



CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

support informatique (Powerpoint, fichiers PDF...), étude de cas concrets, exposés, exposés participatifs, QCM d'évaluation intermédiaire des connaissances, certificat d'aptitude aux notions d'évaluation du préjudice corporel, et aux règles et procédures en matière de contentieux général et de contentieux du contrôle technique de la sécurité sociale (Certificat d'expertise Niveau 2)

Tarifs

1350 € TTC pour le deuxième module (3 sessions)

Une demande de prise en charge par le FIF-PL pourra être faite.

Les adhérents de la CNKE peuvent s'inscrire à une, deux ou trois sessions en fonction des connaissances qu'ils désirent actualiser. Contactez pour cela la responsable administrative, **Corinne LATRUFFE** pour avoir un contrat de formation professionnelle adapté.

Pour les salariés désirant faire prendre en charge cette formation par leur établissement, une convention de formation doit être signée entre l'établissement et CNKE FORMATION : contactez **Corinne LATRUFFE** pour obtenir cette convention.

Programme (en Annexe)

La fin du deuxième module sera sanctionnée par un travail de mémoire sur une expertise. Le sujet de l'expertise sera donné après la deuxième session.

Un certificat d'aptitude aux notions d'évaluation du préjudice corporel, et aux règles et procédures en matière de contentieux général et de contentieux du contrôle technique de la sécurité sociale (Certificat d'expertise Niveau 2) sera remis au stagiaire ayant passé avec succès cet examen.

Modalités d'inscription

- Remplir le **contrat** de formation professionnelle en annexe, le signer et le renvoyer à l'adresse suivante :

Claude-Henri DUBOIS
60 Bis Avenue Philibert Delprat
46100 FIGEAC



CNKE

COMPAGNIE NATIONALE DES
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

- Accompagné de **4 chèques** libellés à l'ordre de « CNKE » et **non datés** (la validité des chèques n'est plus que de 6 mois !):

- Un chèque de 405 € qui sera déposé en banque 15 jours après la date de signature du contrat
- Un chèque de 45 € qui sera déposé le 13/03/2017
- Deux chèques de 450 € qui seront déposés respectivement les 26/06/2017 et 25/09/2017

NB : Le contrat de formation professionnelle précise les modalités de règlement de la formation et les conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

- Joindre **la fiche des attentes** et **la fiche de renseignements stagiaires** (Module 2, Année 2017) dûment complétées et signées.

Annexes : A imprimer

- Contrat de formation professionnelle Module 2, Année 2017 (à imprimer **en 2 exemplaires** et à retourner) : un exemplaire vous sera rendu le premier jour de la formation

- Fiche de renseignements stagiaire –Module 2 – Année 2017

- Fiche des attentes (à renvoyer)

- Règlement intérieur de « CNKE Formation »

- Programme détaillé du deuxième module (année 2017)

- Informations sur la formation- Généralités – Module 2 - Année 2017